

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU FERROVIAIRE

PARIS, LE 22 AVRIL 2016

LA CFDT CHEMINOTS & LA FGAAC-CFDT
CONDUCTEURS DE TRAINS

APPELLENT TOUS LES SALARIÉS DU PRIVÉ À UNE GRANDE GRÈVE UNITAIRE CE MARDI 26 AVRIL !

Pour répondre à la volonté de l'UTP (syndicat des patrons) d'harmoniser vers le bas les règles de travail lors des négociations en cours au niveau de la branche ferroviaire, la **CFDT** appelle tous les salariés du privé à une très forte mobilisation à partir du lundi **25 avril 19h00** jusqu'au mercredi **27 avril 08h00**.

Le projet d'accord de branche relatif à l'organisation du travail ferroviaire remis par l'UTP aux organisations syndicales le 5 avril dernier, dans le cadre des négociations en cours, n'est ni plus ni moins qu'une provocation. Ce copié-collé de l'accord de branche ferroviaire en vigueur depuis 2008 dans les entreprises privées est en réalité bien pire encore.



Mobilisons-nous
et répondons
présents à l'appel
des syndicats.

AUCUNE LEÇON N'A ÉTÉ TIRÉE DE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pas la moindre amélioration n'y est proposée, rien pour enfin parvenir à un *mieux-disant* social. Ce texte est pour la **CFDT** inadmissible en l'état. Pour les salariés, ce sera flexibilité, polyvalence et productivité, pour accroître encore marges et gains.



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU FERROVIAIRE

→ À QUOI S'OPPOSE LA CFDT ?

- La zone de résidence sera dans un rayon de 50 km, un diamètre de 100 km avec des PS et FS très loin du domicile. Et pour couronner le tout, les temps de trajet se feraient sur votre temps de repos...
- En attente de sa commande à domicile, le salarié doit rester joignable et être en mesure de rejoindre son poste dans les meilleurs délais. La période d'attente de la commande ne constitue pas une astreinte.
- Temps maximal de conduite par JS de 8 heures, et ne peut comporter plus de 7 heures consécutives de conduite.
- Encadrement des repos périodiques simples et doubles, soit 8 heures soit 6 heures consécutives, dans chacune des deux périodes entre 19 et 6 heures.
- L'accord de branche encadrerait le RP simple de 22h à 05h. La nous sommes sur du 23h / 03h...
- La grande période de travail passe de 6 jours à 6 x 24 heures depuis la prise de service.
- La notion de durée de journée de service disparaît ainsi que celle de l'amplitude. ●●



Ces nouvelles règles auront inévitablement des conséquences sur nos vies professionnelles mais aussi personnelles. L'histoire du ferroviaire et de milliers de salariés de toutes les entreprises ferroviaires se joue en ce moment. Soyons les acteurs de notre avenir.

ON EST BIEN LOIN D'UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU...

C'est vrai qu'il reste du chemin à parcourir. Reprise des travaux d'intérêt général le 26 avril, lors du mouvement interfédéral.

En cas d'échec des négociations sur la Convention Collective Nationale, c'est le décret socle qui s'appliquera. Les seules évolutions sociales ne pourront alors intervenir que par le biais d'accords d'entreprise. Ces accords seront générateurs de disparités et de dumping social. Entre autres sujets, nous ne voulons plus voir apparaître des périodes glissantes de repos mais uniquement des repos calendaires afin de ne plus laisser la place aux interprétations de nos dirigeants.

Luttons ensemble pour ne plus subir des pauses multiples et fictives, imposées dans le but de masquer le véri-

table temps de travail effectif, mais aussi pour des plannings de travail et de repos transmis à l'avance, afin d'organiser au mieux une vie personnelle et professionnelle.

LA SÉCURITÉ, L'ANTICIPATION, LA CONSIDÉRATION ET LA SÉRÉNITÉ DOIVENT DEVENIR LE CŒUR DU SUJET

Notre modèle ferroviaire doit être porteur d'ambitions et non de régressions. Nous devons être tous réunis, dès le lundi 25 avril, pour crier haut et fort que nous n'accepterons pas de descendre encore plus bas, ainsi que pour exiger une Convention Collective et des accords d'entreprise de haut niveau ! ●●



Dès à présent, la CFDT Cheminots & la FGAAC-CFDT des conducteurs de trains invitent toutes les entreprises à ouvrir de véritables négociations afin d'aboutir à des accords d'entreprise permettant à chacun de travailler dans la sécurité et dignement.

Édité par le service de communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : CFDT & Freepik

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité

